



Parc Technologique et Environnemental  
Route des Salins - 34140 MEZE  
TÉL : 04 67 51 00 53  
FAX : 09 70 32 11 11  
contact@ardam.fr  
www.ardam.org

**Limite de dépôt de dossier :  
Avant le 17 Septembre 2018**

## DOSSIER DE CANDIDATURE ardam BPJEPS Education à l'Environnement vers un Développement Durable 2018 2019

### 2 dossiers sont à fournir :

- Les 2 dossiers sont à envoyer dans la même enveloppe à « ardam – Parc technologique et environnemental - route des salins – 34140 MEZE »
- Chaque dossier sera séparé par un trombone (pas d'agrafe)
- Chaque pièce demandée sera photocopiée ou imprimée seule sur une page A4

Dossier ardam	Dossier DRJSCS
<ul style="list-style-type: none"><li>-Lettre de motivation</li><li>-CV</li><li>-Copies de vos diplômes</li><li>-1 copie recto/verso de la CNI en cours de validité</li><li>-Carte d'assuré e social au nom du de la stagiaire (carte vitale)</li><li>-1 photo d'identité</li><li>-Une attestation de responsabilité civile</li><li>-Copie du permis de conduire (si permis)</li><li>-Copie de la carte grise + assurance (si voiture)</li><li>-1 copie d'une autorisation parentale pour les moins de 18 ans afin de suivre la formation et d'être covoituré e par un e stagiaire en cas de visite l'extérieur</li><li>-Extrait du casier judiciaire n°3 (demande en ligne sur <a href="https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/EJE20c">https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/EJE20c</a> )</li></ul> <p><b>Pour les demandeurs d'emplois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-La fiche de prescription validée et délivrée par un organisme prescripteur (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, CIDF, services sociaux du Conseil Départemental...)</li><li>-Un avis de situation de pôle emploi (téléchargeable sur votre espace personnel pôle emploi)</li></ul>	<p><b>En 2 exemplaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Fiche d'inscription DRJSCS remplie et signée (en PJ)</li><li>-Copies d'un des diplômes nécessaires aux exigences préalables (voir fiche détaillée BPJEPS)</li><li>-Copie d'une attestation de formation relative au secourisme dema (voir fiche détaillée BPJEPS)</li><li>-Copie recto verso de votre CNI en cours de validité</li><li>-Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée</li></ul> <p><b>Sous réserve de changement de la DRJSCS, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées</b></p> <p><b><u>A noter :</u></b> Si vous êtes sélectionné e, <b>il faudra confirmer votre entrée en formation en nous envoyant un chèque de 16€</b> correspondant à 2 enveloppes cartonnées et à 2 timbres de 7€08 que nous enverrons à la DRJSCS. Ces enveloppes serviront à vous envoyer votre diplôme BPJEPS et votre certificat d'option (direction d'un ACM ou CSA3D)</p>

### **A noter :**

-L'Unité Capitalisable Complémentaire optionnelle « Direction d'un accueil de loisirs ou d'un séjour de vacances » se déroulera en février 2019 au Merlet à **St Jean du Gard (30)**. Obligation d'être **hébergé e en pension complète** pour les 9 jours moyennant un coût de **296 €** (base tarifaire 2018) à la charge du de la stagiaire.

-Une semaine du module « Entrer dans la nature et l'environnement méditerranéens » se déroulera au Salagou en hébergement et pension complète durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 moyennant un coût de **140.50 €** (base tarifaire 2018 repas + hébergement) à la charge du de la stagiaire

- une semaine d'hébergement et de restauration pour le module « écologie des milieux » (lieu à définir) moyennant un coût de **126€** (base tarifaire 2018)

\* Ces tarifs peuvent être légèrement différents en 2019.



Parc Technologique et Environnemental  
Route des Salins - 34140 MEZE  
TÉL : 04 67 51 00 53  
FAX : 09 70 32 11 11  
contact@ardam.fr  
[www.ardam.org](http://www.ardam.org)

## → Information financement et rémunération pages suivantes

### Coût et financement de la formation :

- **Pour les demandeurs d'emploi résidents ou non en Région Occitanie**, la formation est prise en charge par le Conseil Régional Occitanie dans le cadre du Programme Régional Qualifiant. L'action de formation est organisée en collectif, cependant des dispenses ou allègements sont possibles en fonction du profil des candidat·e·s.
- **Pour toutes les autres situations** (salarié·e en CDI, travailleur·se indépendant·e...), veuillez prendre contact avec notre organisme pour une étude personnalisée.

### Rémunération durant la formation :

*Une notification d'ouverture de droit ou de rejet de pôle emploi du mois en cours est à nous fournir lors des tests de sélections*

**Je suis indemnisé.e au titre de l'ARE** (Allocation de Retour à l'Emploi) pendant toute la formation ou de la RFF (Rémunération de Fin de Formation) : Pôle Emploi continuera à vous verser votre allocation.

**Je suis indemnisé.e au titre de l'ARE, j'ai une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** un droit d'option et je choisis d'activer mon droit d'option. Dès le début de votre formation vous devez choisir votre option.

**Je suis indemnisé.e au titre de l'ARE**, mais celle-ci ne couvre pas la durée totale de la formation. Pôle Emploi versera votre allocation jusqu'à la fin de vos droits ARE puis la Région pourra prendre le relais pour vous attribuer une rémunération sous certaines conditions (\*).

**Je ne suis pas indemnisé.e**, ni indemnisable au titre de l'ARE. Dès le début de votre formation, la Région pourra sous certaines conditions vous attribuer une rémunération (\*).

**Je suis indemnisé.e au titre de l'ASS** (Allocation de Solidarité Spécifique) Cette allocation est obligatoirement suspendue lors de votre entrée en formation pour bénéficier de la rémunération régionale (sans aucune condition).

**Je suis bénéficiaire du RSA** (Revenu de Solidarité Active) ou de **l'Allocation Garantie Jeunes ou Allocation Adulte Handicapé**. Vous pouvez cumuler cette allocation avec une rémunération régionale sous certaines conditions d'attribution

\*Nombre de places rémunérées région limité à 10 stagiaires

Parc Technologique et Environnemental  
 Route des Salins - 34140 MEZE  
**TÉL :** 04 67 51 00 53  
**FAX :** 09 70 32 11 11  
 contact@ardam.fr  
[www.ardam.org](http://www.ardam.org)

## Montant de la rémunération région depuis 2018:

Montant des rémunérations par catégorie de bénéficiaires	Temps plein Montant mensuel
<b>Demandeurs d'emploi</b> n'ayant pas exercé d'activité salariée > 6 mois (910 heures) et âgés de moins de 18 ans (à la date de leur entrée en stage)	240 €
<b>Demandeurs d'emploi</b> n'ayant pas exercé d'activité salariée > 6 mois (910 heures) et âgés de 18 ans (à la date de leur entrée en stage) et jusqu'à 20 ans	340 €
<b>Demandeurs d'emploi</b> n'ayant pas exercé d'activité salariée > 6 mois (910 heures) et âgés de plus de 21 ans (à la date de leur entrée en stage)	401,09 €
<b>Salariés privés d'emploi*</b> ayant exercé une activité pendant 6 mois au cours d'une période de 12 mois (910 heures) ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois (1820 heures) et non bénéficiaires de l'ARE.	652,02 €
<b>PUBLIC PARTICULIER</b> Personnes seules assumant la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants résidant en France <b>Mères de famille</b> ayant eu au moins 3 enfants <b>Femmes divorcées, veuves, séparées</b> judiciairement depuis moins de 3 ans <b>Femmes seules enceintes</b> ayant effectué la déclaration de grossesse et les examens prénataux prévus par la loi	652,02 €
<b>Travailleurs handicapés</b> N'ayant pas 6 mois d'activité (910 heures) ou jeunes handicapés à la recherche d'un premier emploi	652,02 €
<b>Travailleurs handicapés</b> ayant exercé une activité salariée > 6 mois au cours des derniers 12 mois (910 heures) ou pendant 12 mois au cours des 24 derniers mois (1820 heures)	Calcul établi en fonction du salaire antérieur, de 644,17 € à 1.932,52 €
<b>Travailleurs non-salariés</b> justifiant de plus d'un an d'activité professionnelle dans les 3 ans qui précèdent l'entrée en stage	708,59 €

\* Affilié au RSI à la veille de l'entrée en formation (ou droits maintenus)